



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 AVRIL 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Budget primitif 2026 - Budget principal Ville et budgets annexes

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER-BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Laurent FLAMENT à Pascale GARDETTE ; Christine LANGELLIER à Cyril CHAPPET ; Isabelle BAC à Jacques CASTAGNET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D12 - Budget primitif 2026 - Budget principal Ville et budgets annexes**Rapporteur : M. Julien SARRAZIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2313-1,

Vu la délibération n° D12 du 9 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion et la délibération n° D2 du 23 avril 2026 adoptant son actualisation,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Saint-Jean-d'Angély depuis l'exercice 2023,

Vu la délibération n° D5 du 26 février 2026 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire et le débat intervenu,

Vu le rapport de présentation ci-annexé retraçant les informations financières essentielles et permettant ainsi aux citoyens d'en saisir les enjeux,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2026,

Considérant que :

- le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation,
- par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile,
- ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2026, parmi lesquelles sont intégrées des estimations du montant des dotations de l'Etat, de la fiscalité, des augmentations de charges de fonctionnement, des principaux projets d'investissement et de leur financement ainsi que l'état de la dette,
- ce budget a été établi avec la volonté :
 - o de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement tout en préservant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
 - o de réaliser les investissements nécessaires au développement des services et à l'attractivité de la Ville ainsi qu'au maintien de ses équipements,
 - o de recourir à nouveau à l'emprunt tout en confirmant la volonté de limiter l'augmentation de l'encours de la dette,
 - o de ne pas augmenter les taux de fiscalité votés par le Conseil municipal.

Le présent projet prévoit également l'autorisation donnée à Madame la Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

- le budget primitif est équilibré par section.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal de la Ville ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent.

Section de fonctionnement

Reprise de l'excédent 2025 Ville	898 461,28 €
Recettes	9 873 785,50 €
Dépenses	10 772 246,78 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 772 246,78 €

Section d'investissement

Reprise du déficit 2025 Ville	1 137 607,25 €
Recettes	3 991 173,28 €
Dépenses	3 991 173,28 €
Affectation résultat de fonctionnement 2025 en investissement	409 987,05€
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	1 444 496,88 €
Dépenses	716 876,68 €
Résultat s/restes à réaliser	727 620,20 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 845 657,21 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 27
- Contre : 2 (Sandrine DUCOURTIOUX ; Frédéric RASSE)
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la salle de spectacle de l'EDEN ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent.

Section de fonctionnement

Pas d'excédent ni de déficit à reprendre	0 €
Recettes	492 870,00 €
Dépenses	492 870,00 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	492 870,00 €

Section d'investissement

Reprise de l'excédent 2025 Eden	107 616,69 €
Recettes	201 000,00 €
Dépenses	308 616,69 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	0 €
Dépenses	0 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	308 616,69 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (29) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 2 (Sandrine DUCOURTIOUX ; Frédéric RASSE)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe transport ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent.

Section de fonctionnement

Pas d'excédent ni de déficit à reprendre	0 €
Recettes	57 520,00 €
Dépenses	57 520,00 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	57 520,00 €

Section d'investissement

Reprise de l'excédent 2025 Transport	855,30 €
Recettes	0 €
Dépenses	855,30 €
Pas de restes à réaliser	0 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	855,30 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)** :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe assainissement ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent.

Section de fonctionnement

Reprise du déficit 2025 Assainissement	68 846,27 €
Recettes	375 804,80 €
Dépenses	306 958,53 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	375 804,80 €

Section d'investissement

Reprise de l'excédent 2025 Assainissement	17 874,24 €
Recettes	209 015,00 €
Dépenses	177 517,94 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	0 €
Dépenses	49 371,30 €
Résultat s/restes à réaliser dépenses	-49 371,30 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	226 889,24 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe réseau de chaleur bois ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent.

Section de fonctionnement

Pas de reprise d'excédent ni de déficit	0 €
Recettes	10 €
Dépenses	10 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 €

Section d'investissement

Reprise du déficit 2025	21 520,00 €
Recettes	240 320,00 €
Dépenses	26 500,00 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	31 200,00 €
Dépenses	223 500,00 €
Résultat s/restes à réaliser dépenses	-192 300,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	271 520,00 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.